



# Pourquoi adhérer à AFNOR ?

**AFNOR** : est une association reconnue d'utilité publique en charge d'une mission d'intérêt général pour la promotion, le développement et la diffusion de la normalisation volontaire. L'association AFNOR représente la France dans les instances de normalisation européennes et internationales.

Adhérer à AFNOR c'est bénéficier de réductions et d'avantages en exclusivité !

Confiance



Qualité



Responsabilité



Collectif



Contactez l'équipe Relation Adhérents au 01 41 62 85 00 ou [adherent@afnor.org](mailto:adherent@afnor.org)

AFNOR - Département Vie Associative - 11, rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex

## Gagner en efficacité grâce au réseau

- Enrichir votre réseau en rencontrant des adhérents issus de tous secteurs d'activités qui pourront devenir vos partenaires
- Augmenter la visibilité de votre groupe auprès du réseau (ex : annuaire ...)

## Valoriser votre entreprise face à la concurrence

- Intervenir ou devenir partenaire d'un évènement organisé par le réseau dans nos locaux
- Participer aux Trophées Or Normes : candidater ou participer au comité de sélection
- Afficher le logo « Adhérent AFNOR » sur vos supports et contributions

## Garder une longueur d'avance

- Avoir la primeur sur les sujets de veille stratégique en lien avec l'actualité normative
- Assister à des web-conférences et rencontres thématiques
- Accéder à la version numérique du magazine de l'association « Enjeux »

## Bénéficier de réductions sur :

- [Commissions de normalisation](#) (hors électrotechnologie) et Plateformes d'Échanges
- [Normes à l'unité](#), ouvrages papiers, abonnements aux solutions d'accès et de veille normative
- Formations intra et inter-entreprises
- Accès gratuit aux [3 formations sur la normalisation](#) pour être efficace en commission de normalisation

## Influencer les stratégies de normalisation

- Accéder aux organes de gouvernance de l'association : Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Comité de Coordination et de Pilotage de la Normalisation (CCPN)
- Accéder aux Comités Stratégiques de normalisation (CoS) et à leur présidence
- Avoir un accès privilégié à la présidence de Comité de Normalisation européen ou international

### Bon à savoir :

Les services sont accessibles à tout salarié de l'organisme adhérent.

Contactez l'équipe Relations Adhérents au 01 41 62 85 00 ou [adherent@afnor.org](mailto:adherent@afnor.org)

À retourner à **AFNOR - Département Vie Associative**  
**11, rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex**  
**[adherent@afnor.org](mailto:adherent@afnor.org)**

**Voici toutes les informations concernant mon entreprise/organisme pour vous permettre d'enregistrer cette adhésion\* :**

Raison sociale			
Secteur d'activité			
Adresse complète			
Code postal		Ville	
Code NAF		Siret complet	
N° de TVA intracommunautaire			
Tél. standard			
Site internet	http://		
Email général			

Important : Si vous souhaitez que votre entreprise/organisme ne figure pas dans l'annuaire des adhérents sur le web AFNOR, veuillez cocher la case ci-contre

**Afin de déterminer le montant de la cotisation à l'association AFNOR,**

Je déclare		
Pour les entreprises	chiffre d'affaires France* :	
Pour les organisations professionnelles	nombre d'adhérents :	
Pour les fédérations professionnelles	poids économique du secteur (en €) :	
Adresse de facturation (si différente de l'adresse ci-dessus)		

\*Justificatif à fournir : dernier compte de résultat France disponible

L'adhésion sera considérée comme définitive après avis et acceptation de la candidature par le Conseil d'administration AFNOR. La cotisation couvre l'année civile (1er janvier au 31 décembre), quelle que soit la date d'adhésion ou de renouvellement. En fin d'année N, le barème pour l'année N+1 est envoyé au correspondant de l'adhésion, ainsi qu'un formulaire de déclaration de données permettant d'identifier le montant de l'adhésion, à retourner à [adherent@afnor.org](mailto:adherent@afnor.org) avant le 15 décembre de l'année N. A défaut de réception ou en l'absence de demande de résiliation, le montant de la cotisation de l'année N+1 est renouvelé par tacite reconduction sur la base des dernières données connues.

**Contactez l'équipe Relations Adhérents au 01 41 62 85 00 ou [adherent@afnor.org](mailto:adherent@afnor.org)**

AFNOR - Département Vie Associative - 11, rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex

## Complétez le formulaire ci-dessous :

Le correspondant permanent pour l'adhésion\*\* sera :

Prénom		Nom	
Fonction			
Tél. direct		E-mail	

Cachet et signature :

	Date	
	Nom	
	Fonction	
	Code client	

\*\*Personne désignée par l'entreprise/organisme comme correspondant permanent de l'Association AFNOR.

## Vous souhaitez partager les informations liées à l'adhésion avec vos collaborateurs ?

Prénom		Nom	
Fonction			
Tél. direct		E-mail	

Prénom		Nom	
Fonction			
Tél. direct		E-mail	

Prénom		Nom	
Fonction			
Tél. direct		E-mail	

Le traitement des données à caractère personnel est nécessaire à l'examen de votre demande, faite à AFNOR, et le cas échéant à l'envoi d'informations commerciales. Conformément à la réglementation européenne en vigueur, vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de retrait de consentement, de limitation de traitement, d'opposition au traitement et de portabilité concernant vos données. Toutes les informations détaillées sur l'usage de vos données et l'exercice de vos droits figurent dans la charte relative à la protection des données à caractère personnel et à la vie privée d'AFNOR.



Contactez l'équipe Relations Adhérents au 01 41 62 85 00 ou [adherent@afnor.org](mailto:adherent@afnor.org)

AFNOR - Département Vie Associative - 11, rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex